



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008

Solidaires avec tous ceux  
qui prennent leur avenir en main.



# EDITO

## L'envie de créer son emploi, le droit d'avoir plus d'assurances de réussir.



En créant la Fondation Entrepreneurs de la Cité, nous poursuivions trois objectifs : accroître la pérennité des entreprises créées par des personnes vulnérables en réduisant leur exposition aux risques non économiques, favoriser l'assurabilité de leurs projets et les responsabiliser par rapport aux aléas entourant leur activité et leur personne ; avec le dessein d'encourager l'initiative entrepreneuriale des plus modestes et des plus fragiles.

Cette deuxième année vient de nous démontrer que l'assurance peut effectivement contribuer à sauvegarder l'activité, puisque les sinistres déclarés par nos créateurs d'entreprises - 6,5 % des assurés - n'ont occasionné aucune cessation d'activité et qu'ainsi le taux de pérennité de nos assurés à un an s'en trouve amélioré par rapport aux résultats nationaux.

Des garanties adaptées aux besoins du créateur d'entreprise, simples à comprendre, à des tarifs qui ne pénalisent pas sa trésorerie et un accompagnement à chaque étape, sont les atouts de notre Trousse Première Assurance.

Dans un contexte où la création d'entreprises s'impose de plus en plus comme un recours au chômage ou pour maintenir un certain pouvoir d'achat, l'utilité sociale et économique de notre micro-assurance a été couronnée en décembre 2008 par la reconnaissance de notre fondation comme établissement d'utilité publique.

C'est la consécration d'une idée généreuse, lancée en 2005, faisant de l'accès à la protection, le bien de tous, même des plus fragiles.

**Bruno ROUSSET,**  
Président de l'Association de Préfiguration  
de la Fondation pour la Micro-Assurance



**Josiane Roux,**  
Commerce de détails, produits  
de bien-être et bijoux fantaisies  
(Auberives sur Vaireze, Isère)

602  
adhérents  
en 2008



# L'Association de Préfiguration de la Fondation Entrepreneurs de la Cité



## La reconnaissance d'utilité publique de la Fondation

Par décret du 19 décembre 2008, publié au Journal Officiel du 27 décembre 2008, la Fondation Entrepreneurs de la Cité est reconnue d'utilité publique.

Cette reconnaissance est le fruit d'un long cheminement car l'élaboration du dossier s'est faite en parallèle de celle du dispositif de micro-assurance et

qu'il a nécessité de nombreux ajustements avec les services de l'Etat.

Comme le préconisait le Conseil d'Etat pour renforcer l'indépendance de la fondation, le dossier déposé en février 2008 et qui a donc abouti la même année, dessine une gouvernance élargie au monde associatif et à l'économie sociale.



### Ce qui va changer en 2009

L'Association de Préfiguration, née le 24 décembre 2004, dans le but de créer la fondation et d'élaborer un modèle français de micro-assurance, a atteint ses objectifs. Elle va donc changer sa mission une fois le transfert intégral de l'activité initiale à la fondation et devenir l'Association des Amis de la Fondation Entrepreneurs de la Cité.

La fondation est créée pour « Accompagner la création d'entreprises par des personnes vulnérables, en réduisant leur exposition aux risques financiers, notamment par la conception d'un système solidaire de protection des risques, dans le but de pérenniser leurs jeunes entreprises » avec quatre leviers principaux :

✘ Construire des partenariats durables avec les organismes de soutien à la création d'entreprises, les acteurs institutionnels et les assureurs,

- ✘ Imaginer des solutions nouvelles d'assurance, de prévention ou de substitution,
- ✘ Créer un modèle économique et social durable, pour la micro-assurance,
- ✘ Développer sa notoriété.

La fondation va s'appuyer sur un nouveau conseil d'administration, représentant plus largement ses parties prenantes :

- ✘ Le collège des fondateurs composé de quatre membres désignés par les fondateurs réunis en commission des fondateurs : **AG2R, APRIL GROUP, La Banque Postale, La Caisse des Dépôts, CFDP Assurances, CNP Assurances, EVOLEM, MATMUT, La Mondiale,**
- ✘ Le collège des personnalités qualifiées (quatre membres) désigné par les deux autres collèges,
- ✘ Le collège des partenaires économiques et sociaux composé de quatre membres

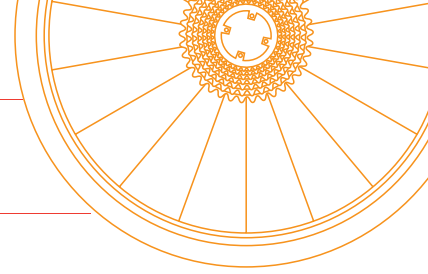
désignés par la commission des partenaires économiques et sociaux, laquelle réunit les organismes de soutien à la création d'entreprises partenaires et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes,

- ✘ Le Commissaire du gouvernement.

En 2009, le conseil d'administration, une fois constitué, élira son président et son bureau.

D'autres évolutions accompagnent la reconnaissance d'utilité publique. Le caractère d'intérêt général du programme de micro-assurance est ainsi reconnu, l'indépendance de la fondation, son objet, sont renforcés de même que sa longévité. Le financement des missions est aussi pérennisé grâce au revenu de placement de la dotation initiale (près de 6 millions d'euros) et à la faculté nouvelle de faire appel à la générosité publique.

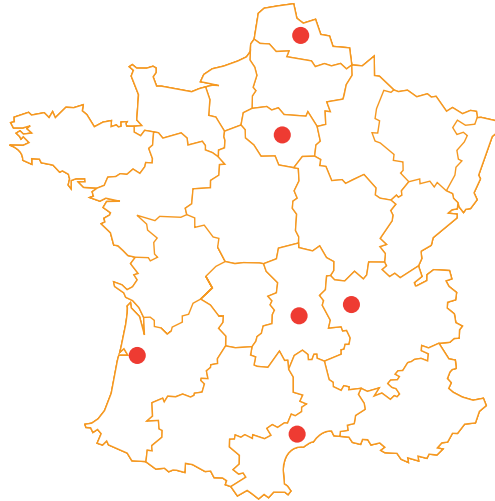




Pour animer son programme d'actions dans les régions, l'association a créé des délégations régionales dans plusieurs régions : Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Ile de France, Languedoc-Roussillon, PACA, Auvergne et Aquitaine.

Ces délégations regroupent **33 bénévoles**, la majorité sont des salariés des sociétés fondatrices. CNP Assurances et CFDP Assurances ont à ce titre particulièrement mobilisé leurs salariés lesquels ont pris dans la plupart des régions la responsabilité de la coordination régionale. D'autres bénévoles ont rejoint les équipes en 2008 apportant ainsi une diversification des compétences et une amélioration de notre présence sur le terrain.

Les délégations régionales ont pour but de diffuser le programme de micro-assurance en partenariat avec les organismes prescripteurs. Elles organisent localement des réunions d'information, participent à des salons/forums régionaux et animent des sessions de formation destinées aux professionnels du soutien à la création d'entreprises.

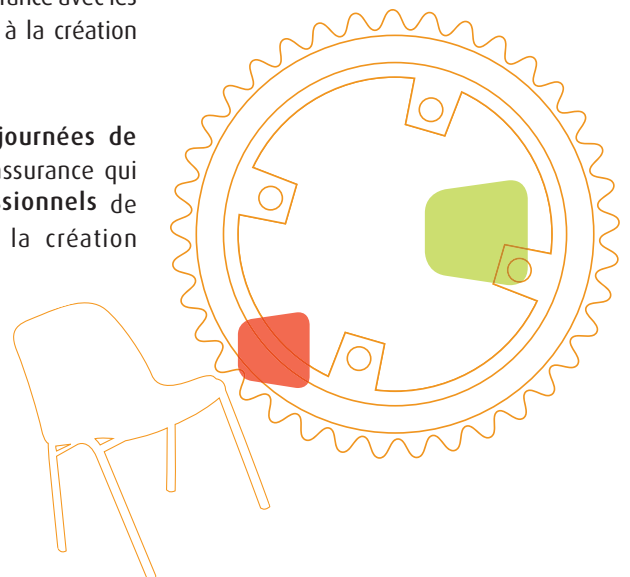


Au cours de l'année 2008, ce sont ainsi de multiples actions qui ont pu être réalisées pour mettre notre programme de micro-assurance en synergie avec les interventions de nos partenaires :

- ✘ Présence, souvent sous forme d'un stand, dans **6 salons régionaux** dédiés à la création d'entreprises ;
- ✘ Animation de **29 réunions d'information** sur la micro-assurance avec les organismes de soutien à la création d'entreprises ;
- ✘ Organisation de **20 journées de formation** à la micro-assurance qui ont réuni **105 professionnels** de l'accompagnement à la création d'entreprises.

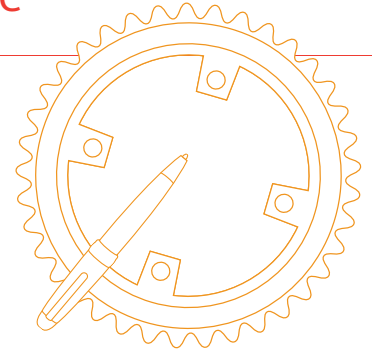
Les équipes des délégations régionales se sont retrouvées le 20 juin 2008 pour une journée de séminaire à la Malmaison-Champagne au Mont-d'or près de Lyon, siège de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, reconnue d'utilité publique ([www.bullukian.com](http://www.bullukian.com)).

Ce premier séminaire était l'occasion de rappeler les principes fondateurs du projet, de donner des clefs de compréhension du secteur de la création d'entreprises et de construire collectivement une méthode de travail pour l'animation territoriale. Il s'agissait aussi de partager une culture commune du projet et de créer un lien entre des représentants locaux venant d'horizons divers et qui n'avaient encore jamais eu l'occasion de se rencontrer.





## Les partenaires d'Entrepreneurs de la Cité



L'activité de micro-assurance ne pourrait exister sans l'appui des partenaires d'Entrepreneurs de la Cité :

- Les organismes de soutien à la création d'entreprises,
- Nos partenaires financiers.

L'association a choisi de développer sa micro-assurance en partenariat avec les organismes de soutien à la création d'entreprises.

En appui des créateurs et repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de leur projet et dans la recherche de financements, ils sont des interlocuteurs compétents et avisés pour sensibiliser les entrepreneurs sur les systèmes de protection des risques. Ces organismes sont ainsi un maillon indispensable de la mise en relation des porteurs de projet et des créateurs d'entreprises avec Entrepreneurs de la Cité.

En 2008, la Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance, le 1<sup>er</sup> janvier, et la Fédération nationale des CIGALES, le 1<sup>er</sup> février, ont signé une convention de partenariat avec l'association pour promouvoir l'assurance et la micro-assurance auprès de leurs bénéficiaires.

Le réseau CCI Entreprendre en France, qui fédère l'action des Chambres de Commerce et d'Industrie dans le domaine de la création d'entreprises, s'est engagé, le 29 octobre, à porter l'information sur la micro-assurance aux créateurs d'entreprises pour leur permettre d'accéder plus facilement à l'assurance.

L'association, dont les ressources proviennent du mécénat et de subventions publiques, a bénéficié en 2008 du soutien financier de plusieurs donateurs, dont les plus importants sont :

**Association des Assurés April Assurances, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon, Fondation Bullukian, Fondation Groupe SEB, Grant Thornton, Grand Lyon, Hannover Re, Mazars, Meridiam Infrastructure, Sham...**



**CASCON Maria,**  
Import-Export de produits textiles et accessoires  
(Nantes, Loire Atlantique)





# Organisation et ressources humaines



Après le départ de **Dominique Chalopin**, Directeur Général d'April Group Dommages Particuliers, le conseil d'administration a désigné un nouveau secrétaire en la personne de **Jean-Pierre CLAVERANNE**.

## Bureau

### Président

**Bruno ROUSSET**

Président Directeur Général d'APRIL Group

### Secrétaire

**Jean-Pierre CLAVERANNE**

Directeur de l'IFROSS

### Trésorière

**Marie-Christine VARNIER**

Directrice Financière Evolem

Patrick BAQUIN

Directeur Département Economie Sociale/Caisse des Dépôts

Gilles BENOIST

Président du Directoire/CNP Assurances

Patrice GARNIER

Consultant

Maria NOWAK

Présidente/Adie

André RENAUDIN

Directeur Général/La Mondiale

Président du Conseil d'Administration/AG2R

Patrick WERNER

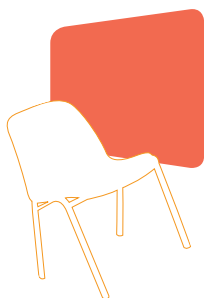
Président du Directoire/Banque Postale

Laurent des BREST

Président Directeur Général/CFDP Assurances

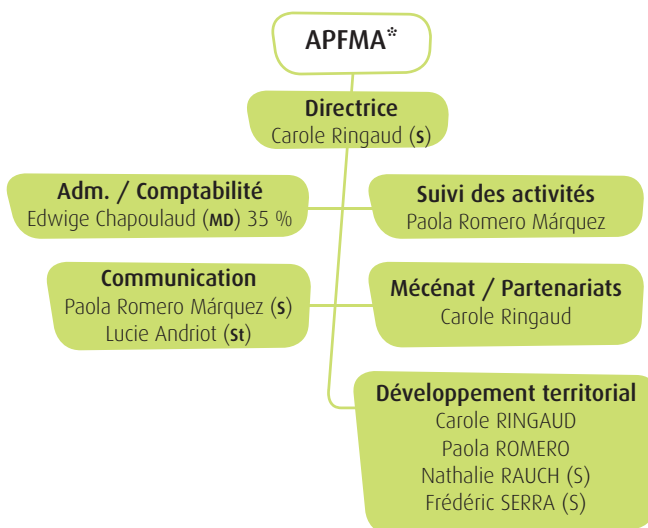
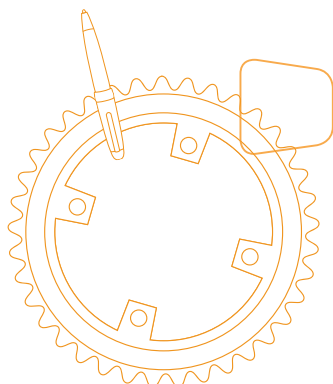
Daniel HAVIS

Président Directeur Général/MATMUT Assurances



## Organigramme de l'Association de Préfiguration au 31/12/2008

B : Bénévole, MD : Mise à disposition, S : Salarié(e), St : Stagiaire



\*Association de Préfiguration de la Fondation Entrepreneurs de la Cité







# Les finances

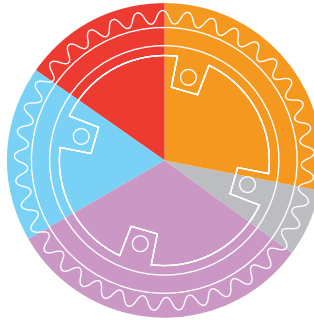
En 2008, les charges d'exploitation de l'association de préfiguration s'élèvent à **475 509 euros** (363 248 euros en 2007), réparties ainsi :

- charges salariales : **181 894 euros**
- charges locatives : **14 431 euros**
- autres charges fixes : **9 145 euros**
- charges liées aux missions de l'association :
  - subvention à l'association des assurés : **191 379 euros**
  - conception et développement de la micro-assurance : **78 660 euros**

La perte d'exploitation est financée par un don complémentaire des fondateurs et par une avance d'Evolem.

## Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent **396 715 euros** :



RÉPARTITION AU 31/12/2008

- revenus de placement : **112 061 euros**
- dons en nature : **27 526 euros**
- dons manuels : **125 650 euros**
- subventions : **71 478 euros**
- cotisations : **60 000 euros**

## Entrepreneurs de la Cité récompensé !

Le Grand Prix Tribulis « Les Valeurs du Marketing en Assurance » a récompensé, le 25 septembre dernier au Sénat, des acteurs de l'assurance, sur leurs innovations produits et marketing. **Entrepreneurs de la Cité a reçu le Grand Prix de l'Innovation Citoyenne pour sa Trousse Première Assurance.**

Ce dernier a été remis à M. Laurent des BREST, Président Directeur Général de CFPD Assurances et M. Philippe DELVAL, Directeur du Développement Commercial de CNP Assurances, représentant tous deux des sociétés fondatrices d'Entrepreneurs de la Cité.



Newsletter n°8

## Entrepreneurs de la Cité s'est fait connaître :

**2 Newsletters** diffusées.  
Plus de **32 articles** parus dans la presse et sur des sites Internet.

## Un début de reconnaissance à l'international

Entrepreneurs de la Cité est répertoriée en tant que fournisseur de micro-assurance sur le site « MicroInsurance Focus » [www.microinsurancefocus.org](http://www.microinsurancefocus.org) du Groupe de Travail en Micro-assurance du CGAP\*. Ce site est un centre de ressources dont le rôle est de promouvoir des bonnes pratiques en micro assurance à travers l'échange

de connaissances et d'expériences. Le site MicroInsurance Focus met à disposition une large gamme d'informations et de ressources y compris des études de cas, des rapports, des documents, des articles, des outils et des informations à propos des différents fournisseurs de micro-assurance.

\*Consultative Group to Assist the Poor



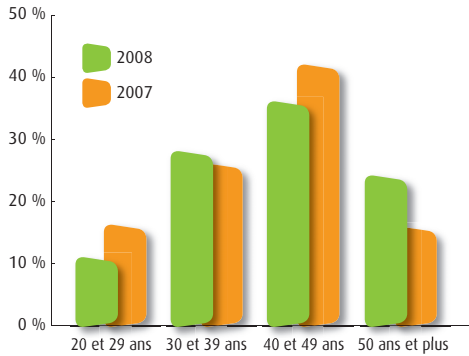


# L'Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité



## Les créateurs d'entreprises assurés

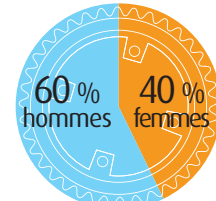
### Moyenne d'âge des assurés



✘ **Part de femmes : 40 % contre 37 %**, elle reste à un niveau supérieur à leur poids dans la population des créateurs d'entreprise (29 %).

✘ **Leur situation familiale :** majoritairement en couple, pour 54 % des assurés dont 66 % avec un ou deux enfants.

✘ **Leur moyenne d'âge** a évolué par rapport aux estimations initiales, 41 ans au lieu de 39 ans.



RÉPARTITION AU 31/12/2008

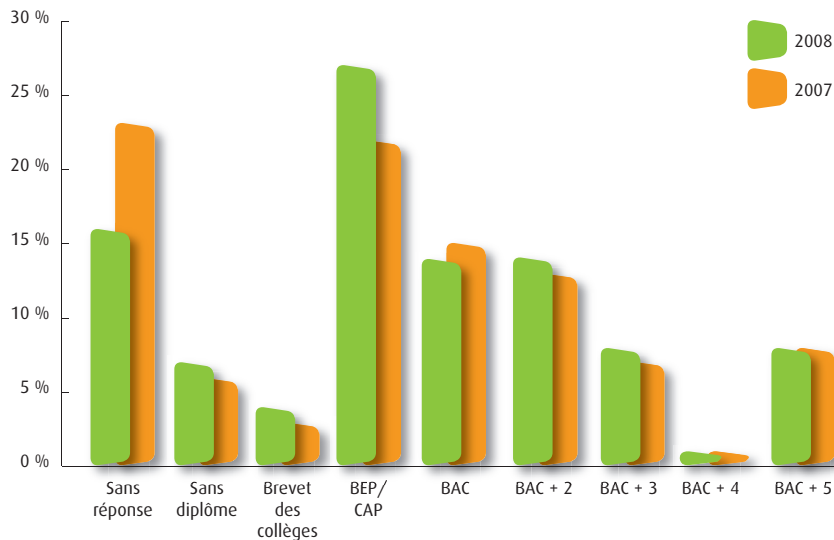
40 % de nos assurés sont des créatrices

Les niveaux d'études équivalents ou supérieurs au Bac restent significatifs, 45% contre 44 % en 2007, toutefois la part des « sans réponse » ne permet pas de rendre une image exacte de la situation des assurés

au regard de leur niveau de formation. Enfin, nos assurés créent toujours majoritairement leur entreprise dans le secteur des services, 47,5 % (42,5 % en 2007).

47,5 % des créateurs assurés ont une activité de service

### Niveau d'études des assurés



- Restauration
- Nettoyage
- Paysagiste/espaces verts
- Métiers en rapport avec l'informatique
- Service à la personne et conseils
- Vente ambulante
- Vente sédentaire
- Artisanat
- Soins à la personne
- Univers artistique
- Autres services



# L'activité de micro-assurance

L'année 2008 devait être une année de développement de l'activité, notamment grâce à l'action conjointe des réseaux de soutien à la création d'entreprises et des délégations régionales.

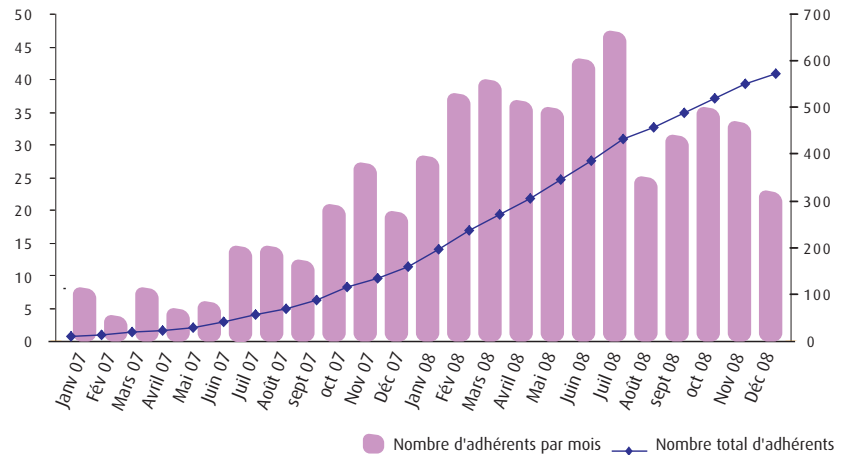
Si le nombre d'assurés a presque triplé, en passant de 160 adhérents en 2007 à 440 nouveaux adhérents en 2008, ces résultats restent cependant très en deçà du potentiel et des objectifs fixés. Le report en 2009 de l'ouverture dans toutes les régions du dispositif de l'Agefiph, l'attente du positionnement de l'Adie quant à notre partenariat et la nécessité d'animer localement les réseaux prescripteurs, ont ralenti ce développement

dans un contexte d'inquiétude grandissante par rapport aux conséquences de la crise financière.

L'envol du nombre d'adhérents rencontré

dès janvier s'est ensuite éteint à partir du mois d'août, tendance qui s'est confirmée au cours du dernier trimestre, comme le montre le tableau ci-dessous.

### Evolution du nombre d'assurés en 2008



**Au 31 décembre 2008, les résultats sont les suivants :**

- ✘ **600 adhérents** à l'Association des Assurés (en cumul depuis 2007) ;
- ✘ 2 000 demandes de renseignements (cumul depuis 2007), **soit un taux de transformation de 30 %** :
  - 49 % des demandes sont en cours car en amont de la création de l'entreprise ;
  - 21 % des demandes sont sans suite :
    - Un tiers des créateurs s'assure sur le marché ;
    - Un tiers abandonne son projet ;
    - Un tiers des projets n'est pas éligible (pas de financement) ;
- ✘ **Une prime annuelle** moyenne par adhérent de **350 euros** ;

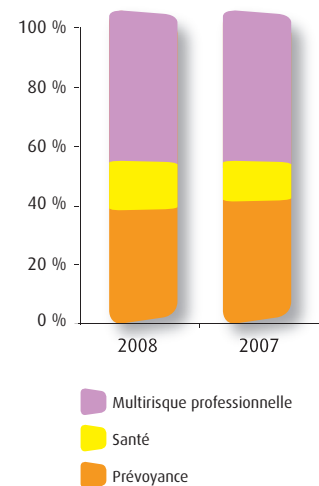
✘ **62 assurés** ont quitté la Trousse Première Assurance, soit un taux de pérennité à un an de plus de 90 %, dont :

- 3 sorties positives,
- 32 ont cessé leur activité,
- 18 ont été radiés pour non paiement de leurs cotisations.

✘ **Ouverture de la Trousse Première Assurance aux repreneurs d'entreprise.**

Comme en 2007, la garantie multirisque professionnelle constitue la motivation première pour s'assurer puisqu'elle représente 45 % des garanties choisies. La santé a progressé entre 2007 et 2008 de 3 points, la tendance s'inverse cependant pour la prévoyance.

### Choix des garanties



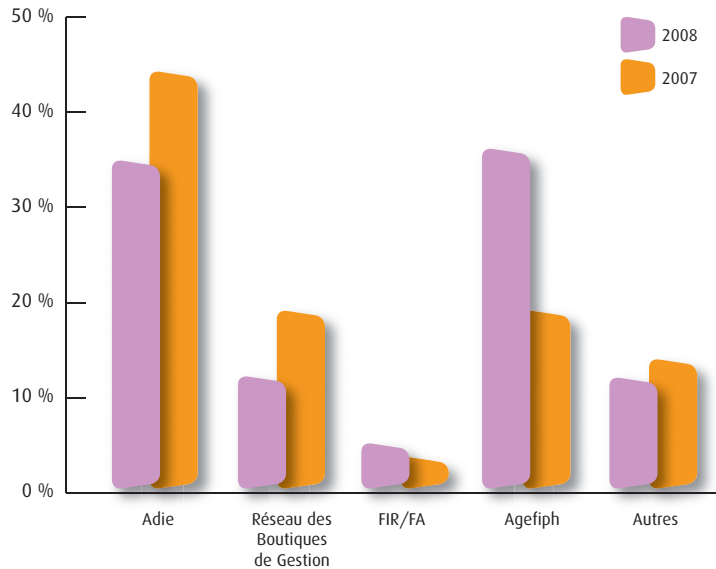


# La répartition territoriale des assurés et l'influence des organismes de soutien à la création d'entreprises

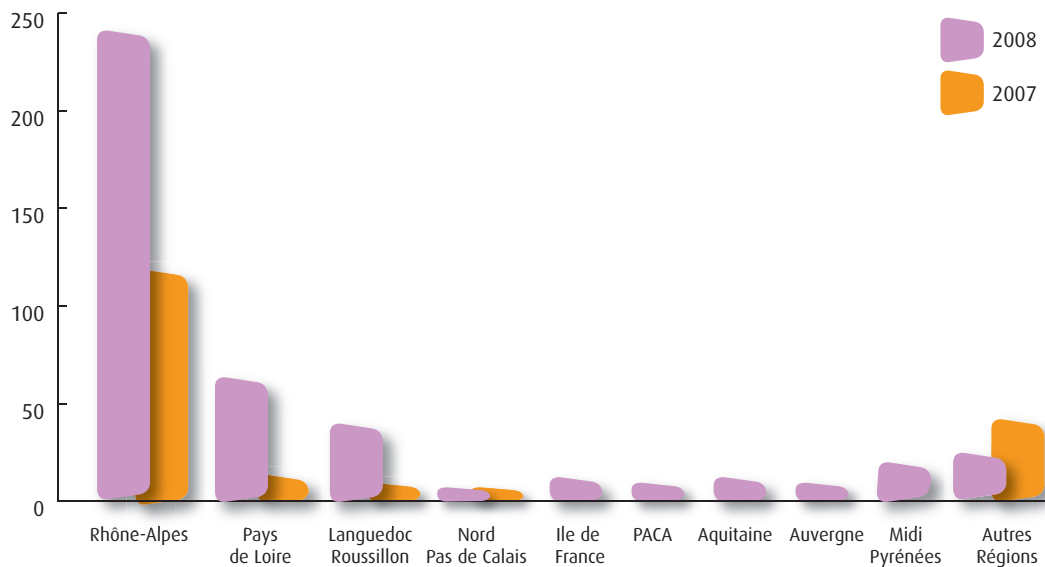
**Deux organismes « indicateurs » contribuent quasiment à égalité pour un tiers dans les mises en relation des créateurs d'entreprise avec l'association des assurés. Il s'agit de l'Adie et de l'Agefiph.**

Le Réseau des Boutiques de Gestion intervient pour un peu moins d'un quart dans les mises en relation ; cependant, ce résultat est plus important si on ajoute les créateurs accompagnés par les Boutiques de Gestion pour le compte de l'Agefiph et seulement comptabilisés pour ce dernier.

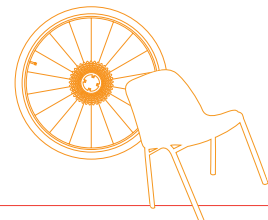
### Provenance des assurés



### Répartition des assurés/Régions



Comme en 2007, Rhône-Alpes, qui a bénéficié de la phase expérimentale, reste la région d'où proviennent majoritairement les assurés.





# Une sinistralité mesurée, accompagnée et sans cessation d'activité

La fragilité économique de nos adhérents fait que tout sinistre remet plus ou moins fortement en cause l'équilibre financier de leur projet.

L'équipe d'Entrepreneurs de la Cité met donc tout en œuvre, notamment grâce au concours des assureurs fondateurs, pour favoriser le traitement rapide des sinistres afin d'alléger le plus possible les conséquences sur l'adhérent et éviter que le sinistre entraîne l'arrêt de l'activité. C'est sans doute dans ce domaine que l'action d'accompagnement des créateurs a le plus de sens.

## Sinistres



Nos créateurs d'entreprise ont déclaré sur l'année 2008, 39 sinistres (IARD et prévoyance), soit un taux de sinistre de 6,5 %. Aucune cessation d'activité n'a été déplorée consécutive à ces sinistres.

Par ailleurs, 13 883,34 euros de prestations santé ont été versées à nos adhérents. Le montant moyen d'un règlement pour un sinistre IARD était de 1 263 euros en 2008, contre 995 euros en 2007.

62 assurés ont quitté la Trousse Première Assurance, dont :



## Point plus : l'assistance juridique

**Afin de compléter les garanties de la Trousse Première Assurance, les adhérents de l'Association des Assurés bénéficient d'une assistance juridique gratuite proposée par CFDP Assurances.**

Ils ne sont ainsi pas seuls face aux éventuels litiges ou contestations qui peuvent nuire à la bonne marche de leur activité.

Dans la plupart des cas, cet accompagnement juridique a permis de résoudre un litige opposant un créateur avec un tiers en pacifiant le conflit, limitant ainsi le risque financier pour l'entrepreneur.

En 2008, ces interventions ont concerné 9 créateurs d'entreprises :

- ✘ 3 demandes sont relatives à un conflit avec un fournisseur ;
- ✘ 3 concernent un litige avec leur bailleur ou leur ancien propriétaire ;
- ✘ 2 sont liées à un problème de voisinage ;
- ✘ 1 litige est relatif à l'exécution du travail.

## Un taux de sinistre





## La formation des réseaux prescripteurs

Sensibiliser les créateurs d'entreprise en matière d'assurance relève souvent du défi pour des non professionnels de l'assurance qui ne savent pas nécessairement apprécier la nature des risques à couvrir. C'est pour eux que nous avons conçu un module de formation à la Trousse Première Assurance.

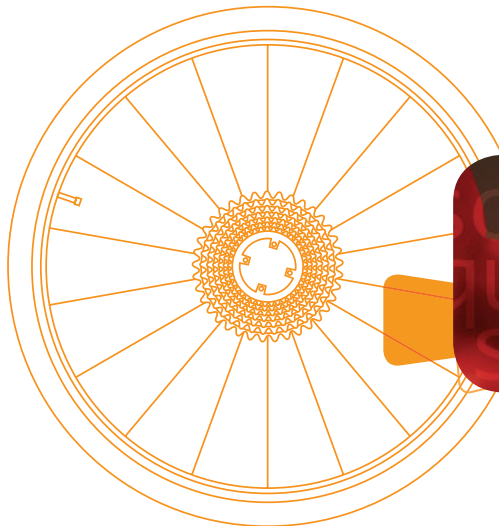
Simple et complète sans être simpliste ni trop technique, son but est avant tout de présenter la micro-assurance, ses garanties et ses tarifs, en insistant sur le caractère adapté des garanties à l'égard des créateurs d'entreprises concernés.

Dispensée sur une demi-journée, la formation est un moment riche d'échange avec les professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Au nombre de 20 en 2008, ces sessions gratuites ont réuni 105 salariés des organismes prescripteurs.



Une prime moyenne de



**Stéphane Chanal**,  
création artistique  
relevant des arts  
plastiques  
(Lyon, Rhône)





# Organisation et ressources humaines

Le conseil d'administration de l'Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité est présidé par **Luc MAYAUX**.

## Bureau

### Président

**Luc MAYAUX**

Professeur Université Lyon 3/Directeur de l'Institut des Assurances de Lyon

### Secrétaire

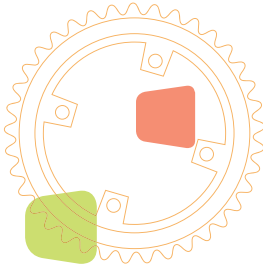
**Bruno BELIN de CHANTEMELE** Avocat

### Trésorière

**Christine THIVILLON** Conseil en organisation

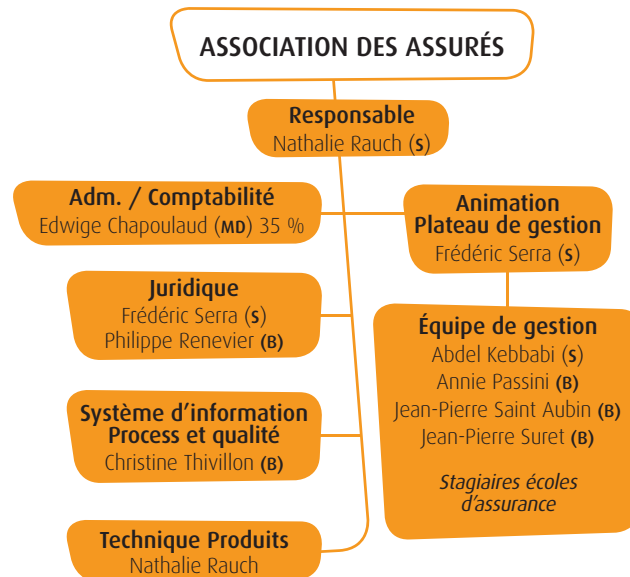
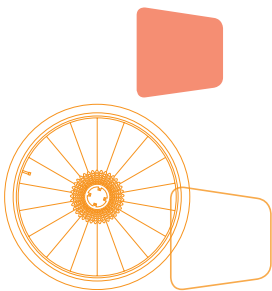
**Charles HUON de PENANSTER** Retraité, anciennement courtier en assurances de personnes

**Carole RINGAUD** Directrice de l'APFMA



## Organigramme de l'Association des Assurés au 31/12/2008

**B** : Bénévole, **MD** : Mise à disposition, **S** : Salarié(e), **St** : Stagiaire

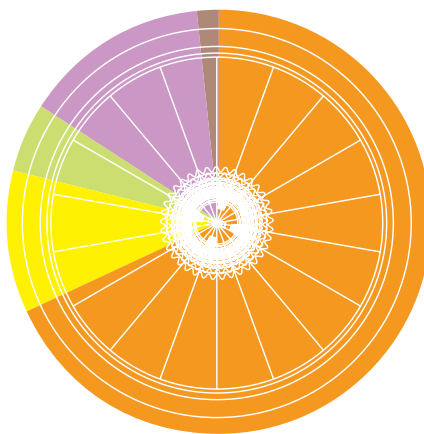




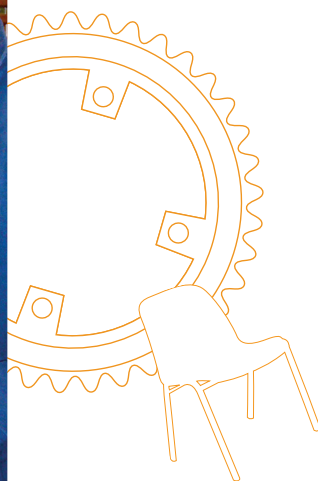
## Les finances

En 2008, les charges d'exploitation de l'Association des Assurés Entrepreneurs de la Cité s'élèvent à 191 456 euros (75 234 euros en 2007), elles sont réparties ainsi :

Ces charges sont couvertes par une subvention d'équilibre de l'association de préfiguration.



- charges salariales : 130 691 euros
- charges locatives : 20 433 euros
- autres charges fixes : 10 204 euros
- charges relatives à la gestion des contrats d'assurance : 27 007 euros
- charges liées à l'information des réseaux prescripteurs : 3 121 euros



**Eric Charpentier,**  
Livraison de fruits à la personne  
(Lyon, Rhône)





Editeur : **Entrepreneurs de la Cité** • Conception et création : **actitudes** • com

## Entrepreneurs de la Cité

72, rue Francis de Pressensé • 69100 Villeurbanne

Tél. : 04 37 24 52 75 • Fax : 04 37 24 52 79

[www.entrepreneursdelacite.org](http://www.entrepreneursdelacite.org)

[contact@entrepreneursdelacite.org](mailto:contact@entrepreneursdelacite.org)



LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE